

Direction : Direction Générale

Administration Générale

REF : AdminGEN2008001

Signataire : JD/MB

OBJET : Modification de la convention d'intervention foncière concernant le centre olympique aquatique et le programme tertiaire. Annulation de la délibération n°132 du 05 Juin 2008.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°132 du 05 Juin 2008,

Considérant les modifications apportées à la convention de l'établissement public foncier d'Ile-de-France impliquant un second passage au conseil municipal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UN : Annule la délibération n°132 du 05 Juin 2008

ARTICLE DEUX : Autorise le maire à signer la convention d'intervention foncière pour le centre olympique aquatique et le programme tertiaire : convention opérationnelle de réalisation, avec la Communauté Agglomération Plaine Commune, la commune de Saint-Denis et la SEM Plaine Commune Développement.

le Maire